| De :             | Guy Sarault   |
|------------------|---|
| A :              | "Dubois, Véronique"; "Franklin Gertler (franklin@gertlerlex.ca)"; "Sigouin-Plasse Hugo"; "mlemay- |
|                  | lachance@gazmetro.comè"   |
| Cc:              | <u>"Giner, Sophie";</u> <u>"Bob Knecht"</u>   |
| Objet :          | RE: Dossier R-3867-2013   |
| Date :           | 12 mars 2015 17:54:00   |
| Pièces jointes : | R-3867-2013-C-ACIG-0028-Preuve-RappExp-2015 02 26.pdf   |

Chère Me Dubois,

Nous confirmons demander la reconnaissance de monsieur Robert D. Knecht en tant que témoin expert de l'ACIG dans le présent dossier.

Voici les informations exigées par l'article 30 du Règlement sur la Procédure au sujet de monsieur Knecht :

## 1° le nom et les coordonnées du témoin expert :

Robert D. Knecht Industrial Economics, Incorporated 2067 Massachusetts Avenue Cambridge, MA 02140

## 2° le mandat et la qualification demandée pour le témoin expert :

Expert in utility revenue requirements, cost allocation, cross-subsidization, rate design, and industry restructuring for regulated utilities.

## <u>3° une copie du curriculum vitae du témoin expert comprenant une description de son</u> <u>expérience pertinente à la qualification demandée :</u>

Voir le CV de monsieur Knecht joint comme Exhibit IEc-1 de sa preuve ci-jointe, pièce C-ACIG-0028

Meilleures salutations,

Guy Sarault Bissonnette Fortin Giroux 490 Laviolette St-Jérôme, Qc Canada J7Y-2T9 Tel :450-431-4114 Fax : 450-431-4194 Cell : 514-531-2313 E-mail : g.sarault@bfgca.com Sent: 11 mars 2015 11:30 To: Franklin Gertler (franklin@gertlerlex.ca); 'Guy Sarault'; 'Sigouin-Plasse Hugo'; 'mlemaylachance@gazmetro.comè' Cc: Giner, Sophie Subject: Dossier R-3867-2013

Bonjour,

Je vous rappelle que, conformément à l'article 30 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie en vigueur depuis le 7 janvier 2015,

« 30. Lorsqu'un participant retient les services d'un témoin expert, il doit déposer à la Régie une demande de reconnaissance de son statut comprenant les informations précisées à cet article.

Cette demande doit être déposée au moins 30 jours avant la date prévue de l'audience et inclure les informations suivantes : (...) »

Je vous remercie de voir au respect de cette disposition. Bonne journée.

Véronique Dubois Secrétaire de la Régie de l'énergie (514) 873-3303 <u>veronique.dubois@regie-energie.gc.ca</u>

Régie de l'énergie Québec 😫 😫

vraiment imprimer ce courriel?



Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.